Société Anonyme au capital de 4 008 196,50 € Siège social : 2 bis, rue Louis Armand 75015 Paris 442 395 448 R.C.S Paris

CONVOCATION

Les actionnaires de la société **DIRECT ENERGIE** sont avisés qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra le **14 mai 2014** à **10h00** à **Eurosites George V, 28 avenue George V – 75008 Paris** afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Lecture du rapport de gestion dans lequel est inclus le rapport de gestion du groupe du Conseil d'administration;
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés ;
- Approbation des comptes sociaux et des charges non déductibles de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des conventions réglementées ;
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour procéder au rachat, par la Société, de ses propres actions, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat du Cabinet Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination de la société Auditex en qualité de Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **9 Mai 2014** à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et

annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité;
- 3) voter par correspondance.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **9 Mai 2014**, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de **DIRECT ENERGIE** ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust. Le texte des résolutions ainsi que les documents joints aux convocations adressés aux actionnaires pourront également être consultés sur le site internet de la Société (www.direct-energie.com).

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être retourné à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Il n'est pas prévu de vote par visioconférence ou par des moyens de de télécommunication pour cette Assemblée et, de ce fait, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Société Anonyme au capital social de 4 008 196,50 euros Siège social : 2bis, rue Louis Armand – 75015 Paris 442 395 448 RCS Paris

PROJET DE TEXTES DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION (Approbation des comptes sociaux et des charges non déductibles de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus aux administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion dans lequel est inclus le rapport de gestion du groupe du Conseil d'administration sur l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 et sur les comptes dudit exercice, et après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 34.614 euros, ainsi que le montant, s'élevant à 11.538 euros, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

L'Assemblée Générale donne quitus de l'exécution de leur mandat pour cet exercice aux administrateurs, ainsi que décharge de leurs missions aux Commissaires aux Comptes pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion dans lequel est inclus le rapport de gestion du groupe du Conseil d'administration, et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION (Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le profit de l'exercice clos le 31 décembre 2013, s'élevant à 14.656.615,93 euros, au compte « Réserve légale » pour 400.819,65 euros et au compte « Report à nouveau » pour 14.255.796,28 euros.

Conformément à l'article 243bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été effectué aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Société Anonyme au capital social de 4 008 196,50 euros Siège social : 2bis, rue Louis Armand – 75015 Paris 442 395 448 RCS Paris

QUATRIEME RESOLUTION (Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, déclare approuver expressément les termes de ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION (Fixation du montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et connaissance prise des recommandations du comité des rémunérations, fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration à la somme de 120.000 euros pour l'exercice 2014.

SIXIEME RESOLUTION (Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour procéder au rachat, par la Société, de ses propres actions, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-109 et suivants du Code de commerce, à procéder au rachat d'actions de la Société aux fins (i) de favoriser la liquidité des titres de la Société dans les conditions et limites prévues par la réglementation applicable, et notamment dans le respect des conditions posées par l'article L.225-209 du Code de commerce, dans le cadre d'un contrat de liquidité, (ii) d'attribuer ou céder des actions aux salariés (ou à certains d'entre eux) et/ou aux mandataires sociaux de la Société (ou certains d'entre eux) et/ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise, (iii) de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché, ou (iv) de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations d'éventuelles de croissance externe.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale et prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute autorisation en vigueur ayant le même objet.

Les achats d'actions de la Société qui seront réalisés par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Société à détenir plus de 10% des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondant au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation lorsque

Société Anonyme au capital social de 4 008 196,50 euros Siège social : 2bis, rue Louis Armand – 75015 Paris 442 395 448 RCS Paris

les actions sont achetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par la réglementation applicable.

L'acquisition des actions ne pourra être effectuée à un prix unitaire supérieur à 20 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 80.163.930 euros, hors frais de négociation.

Ce prix d'achat maximum global sera, le cas échéant, ajusté par le Conseil d'administration conformément au nombre d'actions de la Société existantes après d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions touchant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Conseil administration, dans le respect de la réglementation en vigueur applicable.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords (notamment un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement), effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'application de la présente résolution.

Le Conseil administration devra informer l'Assemblée Générale, dans son rapport visé à l'article L.225-100 du Code de commerce, des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation.

SEPTIEME RESOLUTION (Renouvellement du mandat du Cabinet Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire)

Le mandat du Cabinet Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes titulaire, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée Générale, l'Assemblée décide de renouveler en qualité de Commissaire aux comptes titulaire le Cabinet Ernst & Young et Autres, sis 1 Place des Saisons – Paris La Défense 1, 92400 Courbevoie, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

HUITIEME RESOLUTION (Nomination de la société Auditex en qualité de Commissaire aux comptes suppléant)

Le mandat de Monsieur Philippe Puech Lestrade, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée Générale, l'Assemblée décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la société Auditex, société par actions simplifiée à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 377 652 938 et sis 1 Place des Saisons – Paris La Défense 1, 92400 Courbevoie, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019.

Société Anonyme au capital social de 4 008 196,50 euros Siège social : 2bis, rue Louis Armand – 75015 Paris 442 395 448 RCS Paris

NEUVIEME RESOLUTION (Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité.



Direct Energie

Rapport de gestion incluant le rapport du Groupe sur les opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2013

SOMMAIRE

So	mmaire		2
1.	Sit	uation du Groupe et activité au cours de l'exercice écoulé	3
	1.1.	Evolution de l'activité du groupe	3
	1.2.	Activite des principales filiales et des societes controlees par branches d'activite	6
	1.3.	Résultat de l'activité du Groupe	10
	1.4.	Evolution de la situation financière et de l'endettement du Groupe	14
2.	Pré	sentation des comptes de la société Direct Energie SA	16
	2.1.	Résultat de l'activité de Direct Energie SA	16
	2.2.	Affectation du résultat	
	2.3.	Distributions de dividendes effectuees au cours des trois derniers exercices	
	2.4.	Dépenses non déductibles fiscalement	
	2.5.	Information sur les délais de paiement des fournisseurs	
3.	Pei	rspectives	
	3.1.	Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	
	3.2.	Perspectives d'évolution	
4.	Ge	stion des risques et incertitudes	
	4.1.	Les risques juridiques	
	4.2.	Les risques industriels et environnementaux	
	4.3.	Les risques de credit et/ou de contrepartie	
	4.4.	Les risques operationnels	
	4.5.	Les risques de liquidité	
	4.6.	Les risques de marche et les risques sur matieres premieres	
	4.7.	Les risques de taux	
	4.8.	Les risques de change	
5.		ormations sociales	
6.		tivités du groupe en matière de recherche et développement	
7.		ivites polluantes ou a risque	
8.	Ca	pital et actionnariat	
	8.1.	Montant et evolution du capital social	
	8.2.	Structure et repartition du capital social	
9.		uvernance et rémunérations	
	9.1.	La direction generale	
	9.2.	Le Conseil d'Administration	
	9.3.	Etat récapitulatif des operations sur titres des dirigeants	
10		tres informations	
	10.1.	Participation des salaries au capital de la societe	
	10.2.	Changement de dénomination sociale	
11		legations de compétence au conseil d'administration en matiére d'augmentation, ou de	
de	•	, ou de programme de rachat	
	11.1.	Délégation en cours	
	11.2.	Autorisation a l'effet de mettre en place un programme de rachat d'actions	28

1. SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le Groupe Direct Energie (le « **Groupe** » ou le « **Groupe Direct Energie** »), dont la société mère a été renommée Direct Energie suite à la décision de l'Assemblée Générale du 25 juin 2013 (la « **Société** » ou « **Direct Energie** »), est un acteur global sur le marché de l'énergie (électricité et gaz) en France.

L'essentiel de l'activité du Groupe est porté directement par la Société. Les développements ci-après concernent donc avant tout l'activité de la Société, l'activité des filiales étant plus spécifiquement décrite par branche au sein de la section 1.2 du présent rapport. L'organigramme du Groupe vous est présenté en annexe.

1.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Le Groupe Direct Energie confirme sa place de troisième acteur français de l'électricité et du gaz avec plus de un million de sites clients en portefeuille. Le Groupe Direct Energie continue d'être principalement positionné sur les marchés de la fourniture d'électricité et de gaz sur tous les segments de marchés, clients particuliers et professionnels.

En effet, après une période de stabilisation volontaire de son parc afin de se concentrer sur la réussite de la fusion opérationnelle de Direct Energie et de Poweo (la fusion juridique étant intervenue le 11 juillet 2012), le Groupe a relancé une stratégie de conquête commerciale qui s'appuie sur des offres compétitives et innovantes en électricité et en gaz, au moyen d'une vaste campagne de communication nationale. Grâce à une structure de coûts compétitive et à un horizon réglementaire et tarifaire favorable, le Groupe est désormais en mesure de mettre en œuvre une croissance rentable.

Le Groupe Direct Energie poursuit par ailleurs activement sa stratégie industrielle de développement de capacités de production avec l'objectif d'être un acteur de la transition énergétique à l'amont et à l'aval.

SUCCES DE LA FUSION OPERATIONNELLE

Suite à la fusion intervenue entre Direct Energie et Poweo le 11 juillet 2012, le Groupe a concentré ses efforts sur sa mise en œuvre opérationnelle. La migration des offres commerciales, des canaux d'acquisition de clients, des processus d'accès au marché et des systèmes d'information s'est achevée avec succès au cours du deuxième semestre 2013.

Dorénavant regroupé au sein d'un système de gestion unifié et géré par un service client unique, le parc clients du Groupe est constitué de :

- 863 000 sites électricité pour une consommation de près de 5,9 TWh sur l'exercice 2013,
- 237 000 sites gaz pour une consommation de 2,9 TWh sur l'exercice 2013.

Le choix de la marque unique « Direct Energie » et les synergies résultant de la fusion, en particulier de la rationalisation des processus opérationnels, ont commencé à produire leurs effets dès le premier semestre 2013. Toutefois, les coûts engendrés par la mise en œuvre de la fusion ont continué à peser sur l'exercice pour près de 5M€.

CONFIRMATION D'UN HORIZON REGLEMENTAIRE ENFIN FAVORABLE

La loi de Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) promulguée le 7 décembre 2010 et entrée en vigueur au 1er juillet 2011 avait déjà permis d'améliorer l'espace économique des fournisseurs d'électricité alternatifs. En effet, elle avait notamment permis la mise en place, pour le portefeuille de clients existants et à venir, d'une offre de gros nucléaire, l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique). Elle avait par ailleurs prévu un alignement progressif des tarifs réglementés de ventes avec le prix de l'ARENH visant à résorber à terme le ciseau tarifaire auquel le Groupe fait face depuis sa création.

Les récentes évolutions réglementaires viennent confirmer cette tendance :

- Poursuite de l'alignement progressif des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) avec les coûts d'approvisionnement (ARENH notamment) : augmentation des TRV de 5% au 1^{er} août 2013 et de 5% au 1^{er} août 2014,
- Stabilité de l'ARENH jusqu'à la fin de l'année 2013 et pas d'hypothèse de hausse pour 2014.

Par ailleurs, la loi visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes (dite loi Brottes), publiée le 16 avril 2013, a étendu à tous les fournisseurs, et non plus seulement à l'opérateur historique, l'obligation de proposer le tarif de première nécessité aux personnes en droit d'en bénéficier et a étendu la trêve hivernale à l'ensemble des consommateurs concernant l'électricité, la chaleur et le gaz. Direct Energie peut désormais proposer le tarif de première nécessité aux clients éligibles.

Ainsi, après de nombreuses années durant lesquelles les fournisseurs alternatifs subissaient un environnement adverse, celui-ci s'équilibre progressivement et ouvre des perspectives favorables.

RETOUR A LA CONQUETE COMMERCIALE

Au cours du second semestre 2013, le Groupe a relancé une stratégie de conquête commerciale, qui s'appuie sur des offres compétitives et innovantes en électricité et en gaz, au moyen d'une vaste campagne de communication nationale.

Fin 2012, le Groupe a choisi de commercialiser l'ensemble de ses offres sous la marque Direct Energie et s'est doté d'une nouvelle identité visuelle, plus forte, plus proche des consommateurs et de leurs problématiques pour incarner une conception moderne de la relation à l'énergie. Cette nouvelle identité a été relayée dans les medias avec, dès le 1^{er} août 2013, le lancement d'une campagne nationale de publicité pluri-média.

En parallèle, le Groupe a développé de nouvelles offres et a procédé à une revue complète de ses canaux d'acquisitions sur le marché de masse : téléventes au 30 99, souscription par internet ou via des sites de comparateurs d'offres, vente dans des réseaux partenaires (Darty...).

En particulier, le Groupe a lancé courant 2013 deux nouvelles offres innovantes qui s'inscrivent dans la stratégie du Groupe :

- L'offre « Online », une offre uniquement disponible sur internet, qui s'adresse à tous ceux qui, particuliers et professionnels, souhaitent faire un maximum d'économies sur leur facture d'énergie (gaz et/ou électricité), et qui acceptent en conséquence de tout gérer en ligne plutôt que d'avoir recours à un service clients par téléphone;
- L'offre « Tribu » (une offre « maison connectée »), à destination des premiers clients équipés du compteur Linky dans les régions lyonnaise et Indre et Loire : ces clients peuvent piloter et optimiser leur consommation en temps réel depuis Internet, un smart phone ou une tablette, grâce à un pack d'objets

connectés. Lancée en fin d'année 2013, à l'avant-garde de son marché, Tribu est la première offre d'énergie grand public (électricité ou duale) qui tire parti des fonctionnalités du nouveau compteur communicant « Linky » expérimenté par ERDF.

Plus largement, le Groupe poursuit sa stratégie d'innovation en apportant à ses clients les services leur permettant de prendre la main concrètement sur leur consommation et devenir de véritables acteurs du foyer: énergie, protection, confort, pilotage (développement d'une application mobile, organisation du Hackathon « Energie et maison Connectée », nouveau site Internet).

Globalement, cette stratégie d'enrichissement des offres, couplée à une campagne pluri-média, a permis de porter le taux de croissance annuel du parc clients à plus de 7% sur l'exercice 2013 grâce à l'acquisition de plus de 150.000 nouveaux sites clients sur le second semestre.

Le taux d'attrition mensuel poursuit son amélioration pour ressortir à 1,5% sur l'exercice contre 1,7 % en 2012 et 1,9 % en 2011.

Le prix « Elu service client de l'année 2014 », attribué à Direct Energie dans la catégorie « Fournisseur d'électricité et de gaz » pour la septième année consécutive, illustre bien les exigences du Groupe en matière de satisfaction client, la solidité de son portefeuille et l'excellence de ses processus opérationnels.

Enfin, le Groupe a pu poursuivre son positionnement sur le marché de la fourniture d'énergie aux consommateurs industriels.

Le Groupe a notamment su démontrer son dynamisme commercial auprès des entreprises et des collectivités locales. Le Groupe s'est imposé comme un fournisseur incontournable en remportant des marchés publics aussi divers que le Sipperec (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) qui regroupe 80 communes adhérentes en lle de France, le Syndicat départemental d'énergie du Calvados (SDEC), le Conseil Général du Cher, la métropole de Grenoble, les villes de Caen et de Versailles, le Grand Port Maritime du Havre, etc. Le Groupe se distingue par des offres sur-mesure, durablement compétitives et accompagnées d'une relation personnalisée au quotidien.

VOLONTEE CONFIRMEE DE DEVELOPPEMENT DE CAPACITES DE PRODUCTION

Le Groupe, retenu au côté de son partenaire Siemens, pour la construction et l'exploitation d'un cycle combiné gaz à Landivisiau (Finistère) dans le cadre du Pacte Electrique Breton, a été autorisé le 18 janvier 2013 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie à exploiter la centrale. Au moment du débat sur la transition énergétique, cette décision confirme pleinement l'engagement de l'Etat en faveur de ce projet ainsi que le rôle central des moyens de production flexibles dans la transition énergétique.

Depuis, le Groupe a travaillé activement à la préparation des dossiers de permis de construire et d'autorisation d'exploiter ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) de ce projet. Ces dossiers seront déposés au cours du 1^{er} semestre 2014.

Par ailleurs, dans le cadre de son partenariat avec le groupe AXPO, le Groupe réaffirme sa volonté de participer aux appels d'offres relatifs au renouvellement des concessions hydroélectriques françaises.

ANNULATION DES ACTIONS AUTO-DETENUES

Au cours de l'exercice, la Société a procédé à l'annulation de la totalité des actions auto-détenues par la Société à la suite de la fusion entre Poweo et Direct Energie, soit l'annulation de 7 541 290 actions, représentant 16,2% du capital social.

1.2. ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR BRANCHES D'ACTIVITE

ACTIVITE DE COMMERCIALISATION SPECIFIQUE AUPRES DES SITES INDUSTRIELS ET TERTIAIRES GROS CONSOMMATEURS DE DE GAZ ET/OU D'ELECTRICITE

Créée en mai 2010, Direct Energie – EBM Entreprises (D3E) est une société de commercialisation d'énergie (gaz et électricité) issue du partenariat à parité entre la société Direct Energie et la société EBM Trirhena AG. Elle s'appuie sur le savoir-faire commercial et technique de ses actionnaires, acteurs expérimentés du domaine de l'énergie.

D3E exerce en France métropolitaine l'activité d'achat d'électricité pour revente aux clients éligibles depuis le 21 juillet 2010 au titre de l'article 2 du décret n°2004-388 du 30 avril 2004. D3E est également autorisée à exercer l'activité de fourniture de gaz naturel sur le territoire français pour approvisionner les clients non domestiques n'assurant pas de missions d'intérêt général et les fournisseurs de gaz naturel, conformément aux dispositions de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 telle que confirmée et complétée par le décret n° 2004-250 du 19 mars 2004.

D3E propose des offres compétitives et personnalisées, mono ou multi énergies :

- En électricité : aux consommateurs ayant un compteur télé-relevé (tarifs verts), connectés sur le réseau Moyenne ou Haute Tension.
- En gaz naturel : aux consommateurs dont la fréquence de relève du compteur est mensuelle, journalière ou horaire (Tarifs B2S, TEL, TP, S2S, STS).

Depuis la mise en place de l'ARENH, D3E propose des offres compétitives aux consommateurs industriels et tertiaires d'électricité. Dans le même temps, D3E dispose avec Direct Energie d'un accès aux marchés gaziers européens lui permettant de proposer des offres performantes aux gros consommateurs de gaz.

Ces deux stratégies d'approvisionnement permettent à D3E de mettre en œuvre sa politique commerciale sur le segment de clientèle identifié composé en majorité de PME-PMI. Ce segment de marché est composé de sites industriels et tertiaires consommant en moyenne entre 0,5 et 20 GWh de gaz ou d'électricité.

La politique commerciale sur ce segment des clients est basée sur la flexibilité des contrats. En effet, il est proposé à ce segment de clientèle des contrats sur mesure permettant au mieux d'ajuster leurs achats d'énergie.

A ce jour, D3E fournit 20 clients en électricité représentant 90 sites pour une consommation annuelle de 240 GWh et 28 clients en gaz naturel représentant 109 sites pour une consommation annuelle de 250 GWh.

ACTIVITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE

Projet de cycle combiné gaz à Landivisiau

En mars 2012, à l'issue d'un appel d'offres, l'Etat a retenu le consortium formé par Direct Energie et Siemens pour la construction d'un Cycle Combiné au Gaz Naturel (CCGN) à Landivisiau (Finistère) en Bretagne. L'unité projetée est située dans la ZA du Vern. Sa puissance nette maximale est de 446 MW. Elle sera refroidie à l'air et sera raccordée au réseau électrique 225 kV par une liaison souterraine.

Pour développer ce projet, la société Direct Energie Génération (DEG), filiale à 100% de la Société en charge du développement des projets de production d'énergie, a créé en avril 2012 la société Compagnie Electrique de Bretagne (CEB) détenue par Direct Energie Génération à hauteur de 60% et par Siemens Project Ventures (SPV) à hauteur de 40%.

Ce projet, porté par CEB, poursuit son développement avec l'appui de ses actionnaires.

En mars 2013, DEG a accordé un prêt actionnaire à la CEB pour un montant de 2.651.400 € payé en 4 termes trimestriels. De son côté, SPV a accordé un prêt de 1.767.600 € dans les mêmes conditions. Ces comptes courants actionnaires ont servi à financer le développement du projet.

Des nombreuses études techniques, d'impact et de risque ont été réalisées au cours de l'année 2013. Par ailleurs, des actions de concertation avec la population ont été poursuivies. Voici un récapitulatif des principaux jalons du projet au cours de l'année 2013 :

- Le ministère en charge de l'Energie a délivré en janvier 2013 l'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au profit de DEG, le transfert de cette autorisation à CEB est intervenu en mars 2013;
- En février 2013, CEB a signé avec des représentants des autorités locales landivisiennes un document intitulé « la Plate-forme des engagements », qui énumère les engagements pris en faveur du territoire d'accueil du projet ;
- Les dossiers de demande de permis de construire et d'autorisation préfectorale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement ont été déposés en mars 2013 ; néanmoins, suite à des changements réglementaires et à la recommandation du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) de joindre à ces dossiers une étude d'impact unique incluant non seulement celle de la centrale mais aussi celles des raccordements électrique et gaz, ces demandes ont été retirées en août ; les études concernant les raccordements n'étant disponibles qu'en fin d'année 2013 ou en début d'année 2014, les nouvelles demandes ne seront remises qu'au premier semestre 2014.

Projet de cycle combiné gaz à Hambach

La société de projet Hambrégie SAS, filiale à 100% de Direct Energie Génération, développe à Hambach, en Moselle, un projet de construction et d'exploitation de centrale à cycle combiné gaz de deux unités à refroidissement à eau, d'une puissance cumulée de 892 MW.

Le Permis de Construire (PC) de la centrale électrique a été délivré en janvier 2010. Une procédure portant sur la validité de ce permis est aujourd'hui pendante devant la Cour administrative d'appel de Nancy.

L'autorisation d'exploiter une Installation Classé pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a été délivrée en juin 2010. Une procédure portant sur la validité de cette autorisation est aujourd'hui devant la Cour administrative de Nancy.

De son côté, afin de répondre à certains moyens développés dans le cadre des contentieux précités, la mairie d'Hambach a lancé une révision complète du PLU en juin 2012. Le nouveau PLU a été approuvé en janvier 2013.

Fin mars 2013, la préfecture de Moselle a délivré un arrêté simplifié déclarant d'utilité publique (DUP) le raccordement gaz de la centrale et donnant à GRTgaz l'autorisation de construire et d'exploiter ces raccordements. Cet arrêté est maintenant purgé de tout recours.

Par ailleurs, un accord qui avait été signé concernant la coopération pour la construction de la centrale est arrivé à échéance fin juillet 2013 conduisant la société Hambrégie à procéder à la mise au rebut d'un actif relatif à cet accord.

Dans l'attente des décisions de la Cour Administrative de Nancy attendues pour le deuxième semestre 2014, Hambrégie SAS réalise toutes les diligences nécessaires pour assurer la pérennité du projet.

Projet de cycle combiné gaz à Verberie

La société de projet Yfrégie SAS, filiale à 100% de Direct Energie Génération développait à Verberie, dans le département de l'Oise, un projet de construction et d'exploitation d'une centrale à cycle combiné gaz de deux unités refroidies à l'eau, d'une puissance cumulée de 892 MW.

Ce projet avait été suspendu suite à l'annulation, par le Tribunal administratif d'Amiens, du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la mairie de Verberie. La mairie avait décidé néanmoins de modifier à nouveau le PLU (permettant ainsi d'accueillir la centrale) et de demander l'inclusion de la centrale dans la mise à jour du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

En mars 2013, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à la révision du SCoT sous réserve de supprimer la référence à la centrale. Suite à cet avis, la mairie de Verberie a décidé de renoncer à l'inclusion de la centrale dans le PLU et dans le SCoT. Cette décision rend définitivement impossible l'implantation de la centrale sur le site prévu.

L'abandon du projet n'a pas d'impact sur les comptes 2013 du Groupe.

PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE HYDRAULIQUE

Le renouvellement des concessions hydroélectriques

Le Groupe reste attentif aux conditions de renouvellement de plusieurs concessions hydrauliques regroupées en 10 vallées annoncées par le ministre en charge de l'Energie. La procédure de renouvellement a pris un retard considérable, et à cette date, la Société reste en attente de la publication des appels à candidature.

La société Direct Energie Concessions (DEC), filiale à 100% de Direct Energie Génération, porte le développement de ces projets. Elle a noué des partenariats et a conclu ou négocié avec plusieurs prestataires des contrats de conseil pour accompagner les consortiums et sociétés constitués :

- Un partenariat a 50/50 a été noué avec la société Axpo Hydro France, filiale du groupe Axpo, pour participer au dialogue compétitif concernant les 5 vallées les plus importantes parmi celles qui sont appelées à être mises en concurrence (Ossau, Drac, Truyère, Dordogne et Bissorte). Un accord de groupement a été signé et les partenaires ont constitué une première société de projet, la société Compagnie Concessionnaire des Eaux de France - Ossau. Pour l'ensemble de ces 5 vallées, le consortium formé par Direct Energie Concessions et Axpo Hydro France s'est entouré de conseillers technique, financier et juridique reconnus.

Pour la concession du Lac Mort, Direct Energie Concessions avait noué un partenariat à 50/50 avec la société Compagnie des Hautes Chutes de Roques (CHCR) qui a donné naissance à la Société d'Optimisation Hydro-Energétique (SOpHyE) - Lac Mort. En avril 2013, DEC et CHCR ont signé un nouvel accord de coopération, étendant leur partenariat à la vallée de la Têt.

ACTIVITE DE DISTRIBUTION

Direct Energie Distribution détient des participations dans deux entreprises locales de distribution :

- EBM Réseau de Distribution située dans l'est de la France qui dessert environ 17 000 foyers en électricité ; et
- Gascogne Energies Services située dans le sud-ouest de la France qui dessert environ 7 000 foyers en électricité et en gaz naturel à ce jour.

1.3. RESULTAT DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Les états financiers sont présentés selon le même modèle que celui utilisé dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2012.

Les méthodes et principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2013 sont identiques à ceux utilisés pour les comptes consolidés au 31 décembre 2012, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe. Ces normes, amendements et interprétations IFRS sont détaillées dans la note 1.2 « Evolution du référentiel comptable » de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Les données 2012 comprennent les entités du périmètre ex-Direct Energie ainsi que la contribution de Poweo et de ses filiales à compter du 11 juillet 2012, date de la fusion entre Poweo et Direct Energie. Les données 2013 correspondent aux comptes du nouveau périmètre du Groupe.

Les données 2012 pro-forma ont déjà été publiées à l'occasion de la publication des comptes annuels 2012 et peuvent être consultées sur le site internet du Groupe.

PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES

En millions d'euros	2013	2012	Var. (%)
Fourniture d'énergie	760,0	590,0	
dont fourniture d'électricité	553,9	423,0	
dont fourniture de gaz	162,6	123,8	
dont autres ventes	43,5	43,1	
Production	-	0,1	
Distribution	0,2	0,2	
Chiffre d'affaires hors Energy Management	760,2	590,4	28,8%
Marge sur l'activité Energy Management	3,1	0,4	753,2%
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	763,3	590,7	29,2%

Le chiffre d'affaires consolidé hors Energy Management présente une forte progression de + 28,8 % sur l'exercice en passant de 590,4 M€ en 2012 à 760,2 M€ en 2013.

Cette hausse est portée par l'activité de fourniture d'énergie du Groupe aussi bien sur l'électricité que sur le gaz. Elle est notamment la conséquence de l'intégration du parc client du groupe Poweo à partir du 11 juillet 2012 mais aussi de la hausse des tarifs réglementés intervenue le 1^{er} août 2013 et de la reprise de la conquête commerciale, soutenue par une campagne de communication, durant l'année 2013. Sur l'exercice 2013, le parc client s'est développé aussi bien en électricité qu'en gaz. Les chiffres d'affaires des activités de production et de distribution restent non significatifs sur l'exercice. Leur stabilité entre les exercices 2012 et 2013 est en ligne avec l'évolution de ces activités, l'activité de production n'ayant pas connu de mise en service d'actif sur l'exercice et le Groupe n'ayant pas procédé à d'acquisition dans ces secteurs.

L'activité d'Energy Management génère une marge positive de 3,1 M€ en 2013 contre 0,4 M€ en 2012, soit une augmentation de 2,7 M€.

MARGE BRUTE

En millions d'euros	2013	2012	Var. (%)
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	763,3	590,7	29,2%
Achats d'énergie dont achats d'électricité dont achats de gaz	(342,6) (271,6) (71,0)	(270,2) (206,6) (63,6)	
Autres consommations externes	(308,1)	(218,0)	
MARGE BRUTE	112,5	102,6	9,7%

La marge brute s'établit à 112,5 M€ pour l'exercice 2013 contre 102,6 M€ pour l'exercice 2012, soit une hausse de 9,9 M€.

L'entrée en vigueur au 1er juillet 2011 de la loi adoptée le 7 décembre 2010, dite loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) a permis d'améliorer l'espace économique des fournisseurs d'électricité alternatifs, notamment par la mise en place, pour le portefeuille de clients existant et à venir, d'une offre de gros nucléaire (l'ARENH, Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique). Bien que la progressivité de l'alignement des tarifs réglementés de vente avec le prix de l'ARENH n'ait pas encore permis une résorption complète du ciseau tarifaire pour l'activité de vente d'électricité, la mise en place de l'ARENH a permis une amélioration des coûts d'approvisionnement du Groupe dont les effets se font sentir sur les exercices 2012 et 2013.

Concernant l'activité de vente de gaz, la poursuite de la dé-corrélation sur les marchés de gros du prix du gaz et du prix du pétrole, a permis au Groupe de maintenir une rentabilité satisfaisante tout en lui permettant de poursuivre la sécurisation dans des conditions favorables d'une grande partie de ses approvisionnements pour les trois exercices à venir.

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

En millions d'euros	2013	2012	Var. (%)
MARGE BRUTE	112,5	102,6	9,7%
Charges de personnel	(24,7)	(24,0)	
Autres produits et charges opérationnels	(49,5)	(52,6)	
Amortissements	(26,6)	(30,9)	
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	11,8	(5,0)	337,4%

Les charges de personnel affichent une certaine stabilité (0,7 M€) entre 2012 et 2013. En 2012, les charges de personnel avaient bénéficié d'un impact positif de 1,4 M€ lié à la variation des justes valeurs des engagements de stocks options et actions gratuites. En 2013, cet élément a eu un impact négatif de (1,5) M€. Hors effet de variation de juste valeur des stocks options et actions gratuites, la masse salariale s'établit à (23,2) M€ en 2013 et à (25,4) M€ en 2012. Cette diminution de la masse salariale s'explique essentiellement par une baisse de l'effectif durant l'année 2013.

L'évolution des autres produits et charges opérationnels dont l'impact négatif au titre de l'exercice est de (49,5) M€ contre (52,6) M€ en 2012, soit une réduction de 3,1 M€, s'explique principalement par :

- Le passage en perte de créances irrécouvrables pour (16,4) M€ en 2013 contre (22,2) M€ en 2012, soit une variation de 5,8 M€;
- Des charges externes en augmentation de (5,7) M€ (service clients, frais de publicité) principalement dues au développement du nombre de clients sur l'année 2013 et aux coûts de la campagne publicitaire.
- Des reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation avec un impact net de 3,7 M€ en 2013, contre un surplus net de dotations aux provisions pour risques et charges de (1,4) M€ en 2012, soit une variation de 5,1 M€;
- Des dotations nettes sur provisions aux actifs courants de (0,2) M€ en 2013, contre un surplus net de reprises sur provisions aux actifs courants de 1,8 M€ en 2012, soit une variation de (2) M€

La diminution de l'impact négatif des amortissements sur le résultat opérationnel courant en 2013 par rapport à 2012 est principalement due à une diminution des dotations aux amortissements des coûts d'activation des clients.

Dans un contexte d'augmentation de l'activité du Groupe lié à la fusion et à la reprise de la conquête commerciale, l'amélioration des conditions d'approvisionnement et la maîtrise des frais généraux a ainsi conduit à une forte amélioration du résultat opérationnel courant qui s'établit à 11,8 M€ en 2013, soit une amélioration de 16,8 M€ par rapport au résultat opérationnel courant de 2012 qui s'établissait à (5,0) M€.

RESULTAT OPERATIONNEL

En millions d'euros	2013	2012	Var. (%)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	11,8	(5,0)	337,4%
Cessions d'actifs non courants	(4,5)	0,0	
Pertes de valeur sur actifs non courants	(0,3)	(1,0)	
Produits et charges liés aux variations de périmètre	-	(8,4)	
RESULTAT OPERATIONNEL	7,0	(14,3)	148,9%

Les cessions d'actifs non courants correspondent principalement à la mise au rebut pour 5,0 M€ d'un acompte sur un contrat attaché à un des projets de développement de cycle combiné gaz devenu caduque au cours de l'exercice.

En 2012, les pertes de valeurs sur actifs non courants concernaient uniquement des titres disponibles à la vente dont l'examen de la valeur en fin d'année avait conduit le Groupe à passer une perte de valeur de (1,0) M€. Les produits et charges liées aux variations de périmètre comprenaient des honoraires de conseils en vue de la préparation et de la réalisation de la fusion pour un montant de (0,9) M€ ainsi que le profit résultant d'une acquisition avantageuse au titre de la fusion avec Poweo pour 43,5 M€ et le résultat de réévaluation des titres Poweo détenus antérieurement à la fusion pour (50,9) M€.

Compte tenu de ces éléments non récurrents, le résultat opérationnel en 2013 est de 7,0 M€ contre un résultat opérationnel de (14,3) M€ en 2012.

RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES

En millions d'euros	2013	2012	Var. (%)
RESULTAT OPERATIONNEL	7,0	(14,3)	148,9%
Coût de l'endettement financier net	(1,5)	(3,4)	
Autres produits et charges financiers	(0,0)	(0,1)	
Résultat Financier	(1,6)	(3,5)	55,5%
Impôts sur les sociétés	0,2	0,3	
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(0,0)	21,6	
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	5,6	4,0	-39,7%

L'amélioration du résultat financier qui passe d'une charge nette de (3,5) M€ en 2012 à une charge nette de (1,6) M€ en 2013 s'explique principalement par le remboursement pour moitié fin 2012 et pour solde en octobre 2013 des avances en compte courant effectuées par les principaux actionnaires historiques de Direct Energie et par une réduction des intérêts sur comptes bancaires et cautions.

L'amélioration du coût de l'endettement financier net reflète ainsi l'amélioration de la structure d'endettement du Groupe.

Le Groupe reconnait des produits d'impôts à hauteur de 0,2 M€ sur l'exercice 2013 (0,3 M€ en 2012) qui sont liés à l'activation d'impôts différés attachés à des déficits reportables.

Au 31 décembre 2012, la quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence incluait une quotepart de résultat liée à la mise en équivalence de la participation du groupe Direct Energie dans le groupe Poweo pour 21,6 M€ jusqu'à la date de fusion entre les deux groupes.

Le résultat net des activités poursuivies pour l'exercice 2013 est donc un profit de 5,6 M€ contre un profit de 4,0 M€ en 2012.

RESULTAT NET CONSOLIDE

En millions d'euros	2013	2012	Var. (%)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	5,6	4,0	-39,7%
Résultat net des activités abandonnées	-	0,5	
RESULTAT NET	5,6	4,5	-23,3%
Dont Résultat net part du Groupe Dont résultat net part des minoritaires	5,7 (0,1)	4,7 (0,2)	

Le résultat net consolidé s'établit à 5,6 M€ pour l'exercice contre 4,5 M€ pour l'exercice précédent. Le résultat net au 31 décembre 2012 comprenait un profit non récurrent de 0,5 M€ correspondant à la cession au mois de mai 2012 de deux filiales classées en activités abandonnées. La part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle reste non significative.

1.4. EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE

En millions d'euros	2013	2012
Résultat Avant Impôt et Intérêts financiers Eléments sans effet de trésorerie Variation du besoin en fonds de roulement	5,9 31,4 (4,6)	7,8 22,2 (21,4)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	32,7	8,7
Actifs immobilisés corporels et incorporels Actifs immobilisés financiers Variations de périmètre	(15,0) (2,0)	(10,2) 36,1 57,6
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités d'investissement	(17,0)	83,5
Variation des emprunts Intérêts financiers nets Actions propres Autres flux	(46,2) (1,5) 0,0 4,1	(32,4) (3,4) (3,1) 1,2
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement	(43,6)	(37,7)
Variation nette de la trésorerie	(27,8)	54,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	58,3 30,4	3,8 58,3

FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNEL

Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles est un flux positif de 32,7 M€ pour l'exercice 2013 contre un flux positif de 8,7 M€ pour l'exercice 2012.

Compte tenu d'un résultat net consolidé positif de 5,6 M€, le résultat avant impôts et frais financiers s'élève à 5,9 M€ en 2013 contre 7,8 M€ en 2012. Le retraitement des éléments sans effet sur la trésorerie (charges non décaissées et produits non encaissés) a un impact globalement positif de 31,4 M€ qui se décompose principalement en des impacts positifs liés aux amortissements (+ 25,2 M€), des impacts positifs sur éléments financiers et des mises au rebut (+ 6,7 M€), des variations de juste valeur des instruments financiers (+ 1,0 M€), des impacts liés aux provisions (- 3,3 M€) et des charges liées aux paiements fondés sur des actions (+ 1,5 M€). Au 31 décembre 2012, le retraitement de ces éléments sans effet sur la trésorerie avait un impact positif de 22,2 M€. La variation négative du BFR ressort à (4,6) M€ contre une variation de (21,4) M€ au titre de l'exercice précédent.

INVESTISSEMENTS

Les investissements nets du Groupe ont un impact négatif de (17,0) M€ en 2013 contre un impact positif de +83,5 M€ en 2012, soit une variation négative de (100,5) M€ de l'impact des flux de trésorerie liés aux activités d'investissements sur la trésorerie du Groupe. Cette évolution s'explique principalement par les variations de périmètre et la réduction des dépôts et cautionnements du groupe.

En 2012, l'impact des variations de périmètre sur la trésorerie était de 57,6 M€. Il correspondait à la trésorerie nette acquise lors de l'opération de fusion avec le Groupe Poweo à hauteur de 46,6 M€ et la cession de deux filiales pour 11,0 M€. Aucune variation de périmètre n'a été constatée en 2013.

Par ailleurs, l'investissement net dans l'actif immobilisé corporel et incorporel est de (15,0) M€ en 2013 contre (10,2) M€ en 2012. L'augmentation des investissements provient essentiellement des immobilisations

incorporelles, traduisant les efforts d'investissements consentis par le Groupe dans le cadre du développement de ses systèmes d'information, ainsi que la reprise des acquisitions clients.

En 2012, les flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement avaient bénéficié d'une forte réduction des dépôts et cautionnement du Groupe qui se traduisait par un impact positif sur la trésorerie de 35,6 M€. Cette réduction des dépôts et cautionnement s'expliquait par la résiliation de contrats d'approvisionnement long terme et le remplacement par des garanties d'autres dépôts. Les autres flux liés aux immobilisations financières concernaient principalement des acquisitions et des cessions de titres disponibles à la vente. En 2013, l'impact sur la trésorerie est négatif à hauteur de (2,0) M€.

FINANCEMENT

Le flux de trésorerie lié aux opérations de financement au titre de l'exercice s'élève à (43,6) M€ contre un flux de (37,7) M€ au titre de l'exercice précédent.

Le flux de financement 2013 comprend principalement :

- des remboursements d'avances en comptes courant pour 30 M€ de nominal et le solde versé concernant l'acquisition de la participation dans la société Poweo pour un montant de 18 M€;
- le paiement d'intérêts financiers nets pour 1,5 M€ correspondant aux garanties et cautions ainsi qu'aux avances en comptes courant consenties par certains actionnaires du Groupe;
- des augmentations de capital par émission d'actions nouvelles pour 4,1 M€ correspondant à l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et de bons de souscription d'actions

Pour rappel, le flux de financement 2012 comprenait principalement :

- des remboursements d'avances en comptes courant pour 30 M€ de nominal et 1,4 M€ d'intérêts associés ;
- le paiement d'intérêts financiers nets pour 3,4 M€ correspondant essentiellement aux garanties et cautions ;
- l'achat d'actions propres à hauteur de 3,1 M€.

SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres totaux du groupe s'élèvent à 34,7 M€ contre 20,5 M€ au 31 décembre 2012 et les dettes financières s'élèvent à 1,8 M€ au 31 décembre 2013 contre 30 M€ au 31 décembre 2012.

La hausse des capitaux propres de 14,3 M€ s'explique principalement par la variation de juste valeur des dérivés de couverture avec un impact de 3,1 M€, l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et de bons de souscription d'actions pour 4,1 M€, l'impact des plans de stock-options pour 1,5 M€ et le résultat net consolidé positifde 5,6 M€.

L'endettement financier se décompose comme suit :

- Dettes financières non courantes : 0 M€ au 31 décembre 2013 (0 M€ au 31 décembre 2012) ;
- Dettes financières courantes : 1,8 M€ au 31 décembre 2013 (30,0 M€ au 31 décembre 2012).

Les dettes financières courantes sont composées d'une avance en compte courant du coactionnaire du Groupe au niveau de la filiale portant le projet de centrale à gaz en Bretagne pour 1,8 M€.

A ces dettes financières au 31 décembre 2013 viennent s'ajouter des engagements de crédits-bails pour 0,1 M€, des dépôts reçus pour 0,4 M€ et des financements et engagements divers pour 0,7 M€ contribuant à une dette consolidée qui s'élève à 3,0 M€ au 31 décembre 2013. La dette consolidée au 31 décembre 2012 s'élevait à 49,3 M€.

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2013 s'élève à 30,4 M€ contre 58,3 M€ au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2013, comme au 31 décembre 2012 s'ajoutent les équivalents de trésorerie nantis au profit de fournisseurs et d'établissements financiers dans le cadre de certaines opérations du Groupe pour un montant de 0,9 M€.

Compte tenu de ces éléments, l'endettement financier net du Groupe au 31 décembre 2013 s'établit à un excédent de 28,3 M€. Cet endettement financier net s'élevait à 9,9 M€ au 31 décembre 2012.

2. PRESENTATION DES COMPTES DE LA SOCIETE DIRECT ENERGIE SA

Au 31 décembre 2013, le bilan et le compte de résultat de la Société se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan: 270 566 K€
Chiffre d'affaires: 1 054 110 K€
Résultat d'exploitation: 14 226 K€
Résultat net comptable: 14 657 K€
Capitaux propres: 20 219 K€

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices figure en annexe 2.

2.1. RESULTAT DE L'ACTIVITE DE DIRECT ENERGIE SA

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes sociaux au 31 décembre 2013 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes sociaux au 31 décembre 2012 et sont conformes aux principes et méthodes comptables définis par le Plan Comptable Général issu du règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable du 29 avril 1999 complété des règlements subséquents.

PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS STATUTAIRES DE DIRECT ENERGIE

Le chiffre d'affaires s'établit à 1 054,1 M€ pour l'exercice 2013 contre 1 187,7 M€ au titre de l'exercice précédent. Cette diminution de (133,6) M€ s'explique principalement par :

- Une augmentation du chiffre d'affaires global relatif à l'activité de fourniture d'électricité et de gaz, y compris la facturation de l'acheminement et les autres produits liés à l'activité, de 59,3 M€ résultant de l'augmentation du nombre de clients
- une baisse de (192,9) M€ sur les activités de gros

Le résultat d'exploitation 2013 est positif de 14,2 M€ contre une perte de (46,0) M€ constatée en 2012. Cette amélioration s'explique principalement par une amélioration de la marge brute (y compris taxes sur chiffre d'affaires) pour 35,1 M€, une réduction des charges de personnel de 8,3 M€, une réduction des autres charges de 8,0 M€, une réduction des dotations nettes aux amortissements et provisions de 6,5 M€ et une augmentation des autres produits de 2,0 M€

Le résultat financier est positif de 1,8 M€ en 2013 contre un résultat négatif de (8,6) M€ en 2012. L'amélioration du résultat financier de 10,4 M€ provient principalement des dotations et reprises sur provisions, à savoir une reprise nette de 2,6 M€ en 2013 principalement sur les titres auto-détenus, contre une dotation nette de 6,8 M€ en 2012 (13 M€ sur le titres auto-détenus, partiellement compensée par une reprise de 7 M€ sur les titres des sociétés CEFA et CEPU) et de la baisse des intérêts sur comptes courants et cautions pour 1,7€

Le résultat exceptionnel est une perte de (0,1) M€ en 2013 contre un profit de 51,1 M€ en 2012. Pour rappel, ce résultat comprenait en 2012 des résultats de cession d'actif pour 31,6 M€ principalement liés à la cession d'un actif non stratégique et des titres des sociétés CEFA et CEPU, des produits relatifs au règlement définitif de certains litiges ainsi que la constatation en charge de la prime d'accès de contrats d'approvisionnement long terme lors de leur résiliation, charge compensée en partie par la reprise de la provision pour perte à terminaison passée sur ces contrats.

La participation aux bénéfices représente une charge de 0,2 M€ en 2013, contre 0 M€ en 2012

La charge d'impôt s'élève à 1,0 M€ en 2013 contre un gain de (0,3) M€ en 2012 lié au crédit d'impôt recherche.

Ainsi, le résultat net en 2013 est un gain de 14,7 M€ contre une perte de (3,2) M€ en 2012.

2.2. AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 est un bénéfice de 14 656 615,93 € que le Conseil d'administration, réuni le 27 mars 2014, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter, en « réserve légale » pour 400 819,65 € et au compte « Report à Nouveau » pour 14 255 796,28 €.

Compte tenu de cette affectation, le compte « Report à Nouveau » s'élèverait à 10 815 691,29 € et les capitaux propres à 20 219 031,04 €.

2.3. DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES EFFECTUEES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

2.4. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Le montant des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts réintégrées pour la détermination du résultat fiscal s'élève à 34 614 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. L'impôt théorique relatif à ces dépenses s'élève à 11 538 euros.

2.5. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

A la clôture des exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, ainsi qu'il suit :

- <u>Au 31 décembre 2013</u> :

En milliers d'euros	Dettes échues	Échéances à J+30	Échéances entre J+31 et J+60	Échéances au- delà de J+60	Hors échéances	Total des dettes fournisseurs
Dettes fournisseurs	3 659	31 161	1 798	15 367		51 985
Factures fournisseurs non parvenues					51 036	51 036
TOTAL	3 659	31 161	1 798	15 367	51 036	103 021

- <u>Au 31 décembre 2012</u> :

En milliers d'euros	Dettes échues	Échéances à J+30	Échéances entre J+31 et J+60	Échéances au- delà de J+60	Hors échéances	Total des dettes fournisseurs
Dettes fournisseurs Factures fournisseurs non parvenues	6 179	24 929	517	30 459	45 295	62 084 45 295
TOTAL	6 179	24 929	517	30 459	45 295	107 379

3. PERSPECTIVES

3.1. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2013, aucun évènement important n'a été relevé ou identifié, tant au niveau du Groupe qu'au niveau de la Société.

3.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION

En 2014, les effets en année pleine des synergies dégagées dans le cadre de l'intégration de Poweo, permettront d'accroître l'effet de levier sur la marge. Dans ce contexte, fidèle à sa politique qui conditionne la hausse des volumes d'affaire à une amélioration de la rentabilité, le Groupe va poursuivre sa politique de conquête commerciale. Le Groupe vise en 2014 une progression de plus de 10% de son nombre de sites clients.

Concernant les moyens de production thermiques, le Groupe continue à travailler sur le développement des projets actuels et sur d'autres projets, tout en veillant à adapter sa stratégie de développement aux évolutions des conditions des marchés d'énergie.

Le Groupe a décidé de développer son activité de fourniture d'électricité et de gaz sur le marché de détail en Belgique. Les autorisations de fournitures nécessaires à Direct Energie Belgium, une société de droit belge constituée et détenue à 100% par le Groupe et disposant des moyens techniques et financiers du Groupe, sont en cours d'obtention.

4. GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1. LES RISQUES JURIDIQUES

ENJEUX ET CONTRAINTES LIES AUX CHANGEMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le marché de la fourniture de l'électricité et du gaz étant très réglementé, le Groupe est naturellement sensible à l'évolution du contexte législatif et réglementaire. A titre d'illustration, le Groupe est attentif à l'évolution du projet de loi de programmation sur la transition énergétique qui devrait être présenté au printemps et dont certains volets comme l'efficacité énergétique intéresseront son activité.

PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

4.2. LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe n'exploite à ce jour aucun site industriel et n'exerce aucune activité le conduisant émettre ou à manipuler des substances toxiques ou dangereuses.

4.3. LES RISQUES DE CREDIT ET/OU DE CONTREPARTIE

Le Groupe est amené à effectuer des transactions (ventes ou achats) avec de nombreuses contreparties pour un montant global important.

Concernant son activité de fourniture d'électricité et de gaz, le Groupe suit au quotidien l'encours clients et constate au besoin des dépréciations sur les créances qui présenteraient une probabilité de recouvrement trop faible. Au 31 décembre 2013 cette dépréciation des comptes clients représente 18,7 M€ (contre 18,5 M€ au 31 décembre 2012).

Concernant son activité de négoce d'énergie, le Groupe traite soit sur des marchés organisés avec chambre de compensation soit avec des contreparties de premier rang sur le marché européen. Le risque de défaillance de ces contreparties est jugé comme non significatif par le Groupe.

4.4. LES RISQUES OPERATIONNELS

Suite à la fusion, le Groupe a dû uniformiser les systèmes d'information de Poweo et de Direct Energie afin d'assurer techniquement la fusion des parcs clients des deux anciennes sociétés et d'exprimer le plus rapidement possible des synergies. Ces opérations ont été achevées avec succès au cours de l'exercice 2013.

4.5. LES RISQUES DE LIQUIDITE

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe suit quotidiennement ses disponibilités en termes de liquidités et besoins de liquidités à courts et moyens termes pour s'assurer à tout moment d'avoir des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements pour le développement du Groupe. L'échéancier des actifs et passifs financiers est indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le Groupe dispose de facilités de crédit court terme consenties par ses partenaires bancaires. Un contrat d'affacturage permet par ailleurs au Groupe de mobiliser les créances liées à ses clients professionnels.

Direct Energie, en tant qu'opérateur actif sur les marchés de l'énergie, utilise un certain nombre d'instruments dérivés afin d'optimiser sa stratégie d'approvisionnement, ce qui se traduit par la conclusion d'accords avec des contreparties de gré à gré ainsi que des opérations directement sur les places de marché organisées. Ce type d'instruments implique la mise en place de mécanismes d'appels de marge avec le marché et les contreparties. Le Groupe privilégie la fourniture de garanties bancaires mais peut être amené à couvrir les appels de marge sous forme de liquidités pour des montants conséquents et dans des délais très courts, notamment dans un contexte de forte volatilité des prix de marché.

4.6. LES RISQUES DE MARCHE ET LES RISQUES SUR MATIERES PREMIERES

Le Groupe conclut des contrats d'achats et de ventes fermes d'énergie sur des marchés organisés ou avec des contreparties de gré à gré. Ces instruments dérivés entrent dans la gestion et l'optimisation de l'approvisionnement des clients et sont sensibles à la variation des prix de marché des matières premières, qui a une volatilité importante.

Le Groupe revoit périodiquement son portefeuille d'instruments dérivés afin de suivre plus particulièrement les risques de marché. L'effet sur le compte de résultat et les réserves d'instruments financiers du Groupe dans le cas d'un choc uniforme sur l'ensemble des cours à terme est présenté dans l'annexe des comptes consolidés.

4.7. LES RISQUES DE TAUX

De par sa structure d'endettement, le Groupe n'est pas exposé aux risques de taux.

4.8. LES RISQUES DE CHANGE

Le Groupe n'a pas d'exposition aux risques de change.

5. INFORMATIONS SOCIALES

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

	2013	2012
Cadres	201	200
Non cadres	89	88
Effectif moyen	290	288

Le Groupe Direct Energie comptait 282 collaborateurs en fin de période contre 296 au début de la période.

Les charges de personnel représentent 23,4 M€ sur l'exercice contre 25,3 M€ pour l'exercice précédent, hors impact de variation de juste valeur des engagements liés aux stock-options.

6. ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Direct Energie accompagne le déploiement des compteurs communicants avec son offre « Tribu » (offre « maison connecté »). Cette offre, réservée aux particuliers équipés de compteurs communiquant Linky (Indre-et-Loire et région lyonnaise), présente la particularité de permettre à ses clients d'être facturés sur la base de

leurs consommations réelles et de bénéficier d'heures creuses à la carte et de l'ajustement de leur abonnement en fonction de leur consommation. Cette offre innovante et digitale s'inscrit dans la politique d'efficacité énergétique lancée par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, le groupe est leader du projet MODELEC, un pilote soutenu par l'ADEME. Cette innovation technologique permet de réduire les pointes de consommation et de participer à l'équilibre en temps réel du réseau, grâce au pilotage des équipements électriques à distance. C'est également un outil qui permet aux clients de piloter la consommation d'électricité grâce à une plateforme conviviale accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone portable.

De surcroît, le Groupe contribue activement au débat sur la transition énergétique.

Enfin, l'activité de développement des outils spécifiques aux métiers de Direct Energie, notamment d'OSCAR, de ZEPPELIN et de SHIP (outils de gestion du négoce d'énergie et de sourcing) et d'OASIS (outil de gestion des échanges), s'est poursuivie tout au long de la période..

7. ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

En 2013, le Groupe n'a exploité aucune installation classée Seveso seuil haut.

8. CAPITAL ET ACTIONNARIAT

8.1. MONTANT ET EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Au cours de l'exercice, le capital de la Société a varié comme suit :

- Le Conseil d'administration en date du 18 septembre 2013 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 907,40 euros par l'émission de 9.074 actions nouvelles correspondant à l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, portant ainsi le capital de la somme de 4.657.385,00 euros à la somme de 4.658.292,40 euros;
- Le Conseil d'administration en date du 11 décembre 2013 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 104.033,10 euros par l'émission de 1.040.331 actions nouvelles correspondant à l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et de bons de souscription d'actions, portant ainsi le capital de la somme de 4.658.292,40 euros à la somme de 4.762.325,50 euros;
- Le Conseil d'administration en date du 11 décembre 2013, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale mixte qui s'est tenue le 9 décembre 2013, a décidé d'une réduction du capital social non motivé par des pertes d'un montant de 754.129 euros pour le ramener de 4.762.325,50 euros à 4.008.196,50 euros par annulation de la totalité des 7.541.290 actions propres détenues par la Société à la suite de la fusion.

Au 28 février 2014, le capital social de la Société s'élève à 4.008.196,50 euros, divisé en 40.081.965 actions de 0,10 euros chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées.

La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

8.2. STRUCTURE ET REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

A la date du présent document, le capital de la Société est composé d'actions nominatives ou au porteur. Les titres sont admis aux négociations sur Alternext, marché multilatéral de négociation organisé.

Au début de l'exercice, le capital social comprenait 7.541.290 actions auto-détenues hors actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité, représentant 16,19% du capital social, lesquelles résultaient de l'ancienne participation de Direct Energie dans Poweo avant la fusion des deux entités. Conformément à l'article L. 225-213 du Code de commerce, la totalité des 7.541.290 actions auto-détenues a été annulée suivant décision du Conseil d'administration de la Société en date du 11 décembre 2013, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale mixte qui s'est tenue le 9 décembre 2013.

Après réalisation de cette réduction, le capital de la Société, d'un montant de 4.008.196,50 euros, est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre de titres détenus	Pourcentage de capital et de droit de vote
Impala	12 456 563	31,08%
FPE	12 106 496	30,20%
AMS Industries	299 509	0,75%
EBM	4 093 056	10,21%
Luxempart	3 978 149	9,93%
Ecofin	1 866 318	4,66%
Salariés et flottant	5 281 874	13,18%
TOTAL	40 081 965	100%

A ce titre, entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013, Ecofin a vu sa participation au capital passer de 8,85% à 4,01% et Luxempart SA a vu sa participation au capital de la Société passer de 3,55% à 8,40% suite à la cession, le 28 juin 2013, par Ecofin de 2.257.586 actions de la Société représentant, à la date de cession, 4,85% du capital et 5,79% des droits de vote, à la société Luxempart. Après réduction, la participation d'Ecofin et de Luxempart est désormais respectivement de 4,66% et 9,93% du capital et des droits de vote de la Société.

Par ailleurs, le 10 décembre 2013, la société AMS Industries a souscrit 299.509 actions de la Société suite à l'exercice de bons de souscription d'actions de la Société qu'elle avait acquis au cours de l'exercice. La société AMS Industries détient aujourd'hui 0,75% du capital de la Société.

De même, la société Impala, suite à l'acquisition de 2.730 bons de souscription d'actions de la Société, a souscrit 255.359 actions de la Société le 9 décembre 2013, portant désormais sa participation à 31,08% du capital de la Société.

Par ailleurs, au titre du contrat de liquidité en place en vertu d'une délégation d'une durée de 18 mois donnée par l'Assemblée Générale Mixte de Direct Energie le 25 juin 2013 au Conseil d'administration pour la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, 281.615 actions Direct Energie ont été achetées par Direct Energie et 297.350 actions ont été vendues au cours de l'exercice 2013.

9. GOUVERNANCE ET REMUNERATIONS

9.1. LA DIRECTION GENERALE

Suivant les recommandations du Comité de Nomination et Rémunération de la Société, le Conseil d'administration de la Société réuni le 11 décembre 2013 a décidé de renouveler les mandats des dirigeants de la Société, lesquels arrivaient à échéance le 11 janvier 2014.

En conséquence, la direction générale est composée de la manière suivante :

- Monsieur Xavier Caïtucoli est renouvelé dans ses fonctions de Président Directeur Général de la Société pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015;
- Monsieur Fabien Choné est renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015;
- **Monsieur Sébastien Loux** est renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

9.2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration de la Société était composé de onze administrateurs dont les mandats et fonctions exercés au sein du Groupe et dans d'autres sociétés, au cours de l'exercice écoulé, sont décrits en annexe 3. L'Annexe 3 inclut également les directeurs généraux délégués en leur qualité de mandataires sociaux.

LES CENSEURS

L'Assemblée Générale Mixte de la Société réunie le 25 juin 2013 a ratifiée la décision du Conseil d'administration du 11 juillet 2012 relative aux nominations, pour une durée de trois ans (soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014), des censeurs suivants :

- Xirr Europe, représentée par Monsieur Nicolas Gagnez ;
- Monsieur Alain Huberty.

Cette même Assemblée ratifiait la décision du Conseil d'administration du 3 avril relative à la nomination, pour une durée de trois ans (soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015), de Monsieur Stéphane Courbit en qualité de censeur.

Le 9 décembre 2013, l'Assemblée générale mixte de la Société ratifiait la décision du Conseil d'administration du 18 septembre de nommer Monsieur Jacques Veyrat en qualité de censeur pour une durée de trois ans (soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015).

LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vue de lui apporter un appui technique et d'expertise, le Conseil d'administration a mis en place deux comités spécialisés, dont les membres sont des administrateurs ou des censeurs choisis par le Conseil. Ces comités sont les suivants au 31 décembre 2013 :

- Le Comité d'Audit, présidé par Monsieur Cédric Christmann et composé des membres suivants :
 Monsieur Guillaume Fonquernie, Monsieur Jacques Veyrat, Monsieur Alain Huberty Madame Carine
 Salvy et Monsieur Jean-Paul Bize ; et
- Le Comité de Nomination et des Rémunérations, présidé par Monsieur Jacques Veyrat et composé des membres suivants : Monsieur Guillaume Fonquernie, Monsieur Cédric Christmann et Monsieur Jean-Hugues de Lamaze.

9.3. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Au 31 décembre 2013, le Président Directeur Général détient directement et indirectement 974.187 actions de la société, soit 2,43% du capital de la Société après réduction.

Les Directeurs Généraux Délégués, Messieurs Fabien Choné et Sébastien Loux, à la fois salariés et mandataires de la Société, détiennent en cumulé 500.244 actions (au nominatif), soit 1,25% du capital de la Société après réduction.

Le tableau ci-dessous illustre les opérations sur titres réalisées en 2013 par les administrateurs et mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2013, et les personnes assimilées aux dirigeants.

Dirigeants	Acquisitions	Cessions	Exercices BSA/BCE	Mouvements durant l'exercice 2013
Xavier Caïtucoli, Président Directeur Général	660	3 202 BSA	70 153	70 813
SUCHET GESTION, personne morale étroitement liée à Xavier Caïtucoli, Président Directeur Général	3 202 BSA		299 509	299 509
Fabien Choné, Directeur Général Délégué		3 202 BSA	70 153	70 153
Personnes physiques étroitement liées à Fabien Choné, Directeur Général Délégué		3 202 BSA		0
Julien Maumont, Directeur Administratif et Financier	0	9 740	0	-9 740
LUXEMPART, Administrateur	2 324 794	0	0	2 324 794
EIFFEL OPPORTUNITIES A MASTER, personne morale étroitement liée à Jacques VEYRAT, Administrateur	94 708	94 708	0	0
AMS INDUSTRIES, personne morale liée à Jean-Paul Bize, Administrateur	3 202 BSA		299 509	299 509
IMPALA SAS, personne morale étroitement liée à Jacques VEYRAT, Censeur	2 730 BSA 94 708		255 359	350 067
EcoFin Limited , personne morale étroitement liée à Jean-Hugues De Lamaze, Administrateur	0	2 257 586	0	-2 257 586

La quote-part d'actions issues de l'exercice des options de souscription attribuées aux dirigeants mandataires sociaux et devant être conservées par ces derniers jusqu'à la cessation de leurs fonctions a été fixée par le Conseil d'administration à 10%. De même, les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif 20% des actions gratuites attribuées jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

10. AUTRES INFORMATIONS

10.1. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, le tableau ci-dessous illustre l'état de la participation des salariés non mandataires au capital de la Société au 31 décembre 2013.

Nombre d'actions détenues au nominatif par les salariés non mandataires	Pourcentage du capital après réduction
52.263 actions	0,13%

Le Président rappelle qu'un plan d'épargne entreprise a été mis en place par Poweo SA le 7 mai 2006 et révisé à plusieurs reprises. Les fonds communs de placement d'entreprise Amundi Duo Dynamique, Amundi Duo Prudence, Amundi Duo Régularité, Amundi Label Actions Solidaires – F sont en vigueur.

Par ailleurs, les fonds Poweo Actionnariat (Poweo Actionnariat – C et Poweo Actionnariat – D) ont fusionné le 17 mai 2013 avec le fond Amundi Duo régularité, de sorte qu'à la date du 31 décembre 2013 le plan d'épargne entreprise de Direct Energie, mis en place par Poweo, ne détient plus aucune action Direct Energie.

10.2. CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

L'Assemblée générale mixte en date du 25 juin 2013 a approuvé le changement de la dénomination sociale de la Société pour adopter celle de « Direct Energie ».

11. DELEGATIONS DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION, OU DE REDUCTION DE CAPITAL, OU DE PROGRAMME DE RACHAT

11.1. DELEGATION EN COURS

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur au 31 décembre 2013, accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour augmenter ou réduire le capital social ou pour mettre en place un programme de rachat.

Délégation de compétence/Autorisations	Durée de validité	Plafond autorisé en valeur nominale	Utilisation de la délégation
Autorisation et délégation à conférer au Conseil d'administration dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce	18 mois (jusqu'au 25 décembre 2014)	10% du nombre des actions composant le capital social	Mise en place d'un contrat de liquidité
Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre et d'attribuer, en une ou plusieurs fois, des options de souscription d'actions en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	38 mois (jusqu'au 20/02/2015)	3% du capital social au jour de la mise en œuvre de la présente délégation (139.694,5€, soit 1.396.450 options)	511.000 options de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 511.000 actions nouvelles
Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre en faveur des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou du Groupe	38 mois (jusqu'au 20/02/2015)	3% du capital social au jour de la mise en œuvre de la présente délégation (139.694,5€, soit 1.396.450 actions gratuites)	711.000 actions gratuites

11.2. AUTORISATION A L'EFFET DE METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2013 à l'effet de mettre en place un programme de rachat d'actions devant expirer au plus tard le 25 décembre 2014, un projet de résolution est soumis visant à autoriser la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions régi par les dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et celles des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce programme de rachat d'actions par la Société serait mis en place aux fins (i) de favoriser la liquidité des titres de la Société dans les conditions et limites prévues par la réglementation applicable, et notamment dans le respect des conditions posées par l'article L.225-209 du Code de commerce, dans le cadre d'un contrat de liquidité, (ii) d'attribuer ou céder des actions aux salariés (ou à certains d'entre eux) et/ou aux mandataires sociaux de la Société (ou certains d'entre eux) et/ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou (iii) de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

L'acquisition des actions ne pourrait être effectuée à un prix unitaire supérieur à 20 euros, susceptible, le cas échéant, d'ajustement en cas d'opérations financières sur le capital.

L'autorisation serait consentie au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale et priverait d'effet à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute autorisation en vigueur ayant le même objet.

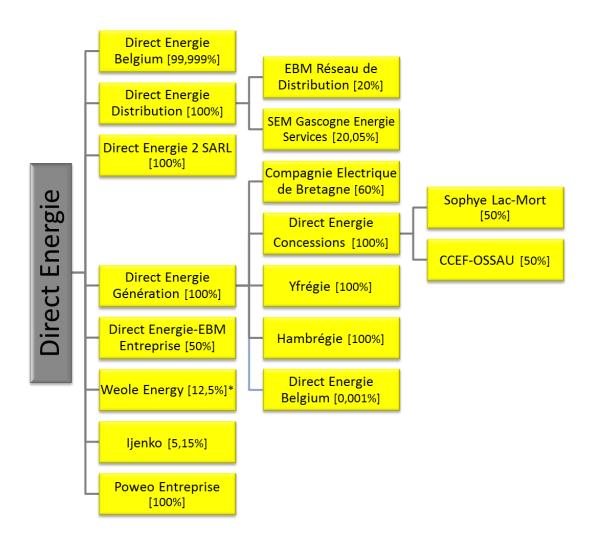
* * * * * * *

Fait à Paris

Le 27 mars 2014

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1
ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2013



^{*}en procédure de liquidation judiciaire

ANNEXE 2

TABLEAU DES RESULTATS DE DIRECT ENERGIE AU COURS DE CHACUN DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature et indications (€)	2009	2010	2011	2012	2013
Capital en fin d'exercice					
Capital social Nombre d'actions émises Nombre d'obligations convertibles en actions	16 389 993 16 389 993 -	16 391 887 16 391 887 -	16 391 888 16 391 888 -	4 657 385 46 573 850 -	4 008 197 40 081 965 -
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes Résultat avant impôts, amortissements et provisions Impôts sur les bénéfices Résultat après impôts, amortissements et provisions Résultat distribué	1 258 912 000 (34 284 381) (100 000) (76 201 028)	1 017 920 541 (66 563 142) (88 399) (95 297 203)	755 698 607 (11 293) (1 316 488) (29 655 403)	1 187 705 251 6 536 446 (300 062) (3 222 613)	1 054 109 509 14 876 401 1 026 287 14 656 616
Résultat par action					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions Résultat après impôts, amortissements et provisions Dividende attribué à chaque action	(2,09) (4,65)	(4,06) (5,81)	0,08 (1,81)	0,15 (0,07)	0,35 0,37
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice Montant de la masse salariale de l'exercice Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	256 19 852 630 8 252 474	208 16 996 147 6 251 283	130 10 386 379 3 986 849	335 20 692 941 9 913 669	280 15 448 592 6 809 254

ANNEXE 3

TABLEAU DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Prénom et nom	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe
Xavier Caïtucoli	Administrateur, Président du Conseil	Président de Direct Energie Génération SAS	Administrateur d'EBM Trirhena AG
Xavier Caïtucoli		Energie Génération SAS Président d'Yfrégie SAS Président de Direct Energie Distribution SAS Président de Hambrégie SAS Membre du comité de surveillance de Weole Energy Gérant de Direct Energie 2 SARL Président de Direct Energie-EBM Entreprise SAS Administrateur délégué de Direct Energie Belgium SA (Belgique) Liste des mandats détenus par Direct Energie dont Xavier Caïtucoli est le représentant légal:	
		 Censeur au sein du Conseil d'administration d'Ijenko 	
		Liste des mandats détenus par Direct Energie Génération dont Xavier Caïtucoli est le représentant légal : - Président de	

Prénom et nom	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans	Autres mandats et fonctions exercés hors du
	la societe	le Groupe	Groupe
		-	O. Gupe
		Direct Energie Concessions	
		SAS, elle-même	
		présidente de	
		Compagnie Concessionnaire	
		des Eaux de	
		France – Ossau	
		SAS et directeur général de	
		Société	
		d'Optimisation	
		Hydro- Energétique Lac	
		Mort SAS	
		- Président de	
		Compagnie Electrique de	
		Bretagne SAS	
Fabien Choné	Directeur général	Administrateur d'EBM	Administrateur de
	délégué	Réseau de Distribution	l'université Panthéon-Assas
	Directeur général	SAS	Paris II
	délégué en charge de la	Membre du Comité de	
	Stratégie et de l'Energie	Direction de Direct	
		Energie-EBM Entreprise	
		SAS	
		Administrateur de	
		Compagnie Electrique de	
		Bretagne SAS	
		Membre du Comité de	
		surveillance de	
		Compagnie	
		Concessionnaire des	
		Eaux de France – Ossau	
		SAS	
		Représentant permanent	
		de Direct Energie	
		Distribution	
		Administrateur de la	
		SEML Gascogne Energies	
		Services	

Prénom et nom	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe
Sébastien Loux Jacques Veyrat	Directeur général délégué Directeur général délégué en charge des Opérations Administrateur		Administrateur indépendant de HSBC
	[Fin de mandat le 18/09/2013] Membre du Comité d'audit Président du Comité de Nomination et des Rémunérations		France Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France Gérant d'Eiffel Investment Group Sarl (Luxembourg) Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo Membre du Conseil de Surveillance de Neoen Membre du Conseil de Surveillance de Sucres et Denrées [début de mandat en septembre 2013] Administrateur du Groupe Fnac [début de mandat en avril 2013] Administrateur de Nexity [début de mandat en mai 2013]
Stéphane Courbit	Administrateur [Fin de mandat le 3/04/2013] Membre du Comité d'audit Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations		Président de Lov Group Invest SAS Président de Betclic Everest Group SAS Gérant de SCI Blanc Mills Gérant de SCI ST Le Phare Gérant de SCI Parking La

Prénom et nom	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe
			Garonne Associé-Gérant de James&Co
			Administrateur de Barry&Co SA (Belgique)
			Liste des mandats détenus par Financière Lov, dont Stéphane Courbit est le représentant légal :
			- Président de Banijay Holding SAS - Président de
			Banijay Entertainment SAS
			Liste des mandats détenus par Lov Group Invest, dont Stéphane Courbit est le représentant légal :
			- Président de Financière Lov SAS - Président de François 1er
			Energie SAS - Président de Lov & B Investment - Président de Mangas Lov SAS
			- Président de Banijay Investment SAS - Président de Lov
			Hotels Collection SAS - Président de Fold Holding SAS
			- Président de LG Industrie SAS - Président de FL Industrie SAS
			- Président de FL Entertainment SAS - Président de Lov Sapineaux SAS

Prénom et nom	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe - Président de Lov Immo SAS - Président de ILR SAS - Président de Melezin SAS - Gérant de SCI Savoy - Associé-gérant e Ormello SNC
Cédric Christmann	Administrateur Président du Comité d'audit Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations		CFO du Groupe EBM Membre du CA de Wärmeversorgung Binningen AG (WBA) Membre du CA de Erdgas AG Laufental-Thierstein (GASAG) Président du CA de EBM Greenpower AG Membre du CA de Leading Swiss Renewables AG Membre du CA de EBM Wärmeholding AG Membre du CA de EBM Wärmeholding AG Membre du CA de EBM CA de EBM Wärmeholding AG Membre du CA de EBM Wärmeholding AG Membre du CA de EBM CA de Pensionskasse EBM Directeur Général de Wohlfahrtsstiftung der EBM Administrateur/Membre du CA de Birseck Hydro SAS Administrateur/Membre du CA de Birseck Solaire SAS Administrateur/Membre du CA de Birseck Hydro AG Administrateur/Membre du CA de Birseck Hydro AG

Prénom et nom	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe CA de Birseck Solar AG
			Administrateur/Membre du CA de EBM RD SA
Carine Salvy	Administrateur Membre du Comité d'audit		Administrateur du groupe ERAS
Luxempart SA (représenté par Jacquot Schwertzer)	Administrateur		Administrateur et président d'Indufin Capital Partners SICAR
			Administrateur et président de Luxempart Capital Partners SICAR
			Administrateur de Quip Holding GmbH
			Administrateur de PNE Wind
			Membre du comité de nomination et de rémunération de PNE Wind
			Administrateur et Président du comité d'audit de Assurances Foyer Luxembourg
			Administrateur et membre du comité de nomination de PNE Win AG, Cuxhaven
			Administrateur de Algebra Beteiligungs GMBH
			Administrateur de Trief Corporation, de Winvest et de Oranje-Nassau, filiales de Wendel Group
			Administrateur de Banque Internationale A Luxembourg (BIL)

Prénom et nom	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe
Jean-Paul Bize	Administrateur		Président du Conseil de surveillance de Greenweez Président d'AMS Industries Liste des mandats détenus par AMS Industries dont Jean-Paul Bize est le représentant légal : Directeur Général Délégué de Banijay Entertainment SAS Président de Helion Directeur Général Délégué de Locaboat Développement Président de Poiray International
Jean-Jacques Laurent	Administrateur		Co-gérant d'ORNICAR Courtier d'assurances partenaire du Groupe Gras Savoye
Alain Minc	Administrateur		Président d'A.M. Conseil Administrateur de Caixa Bank (Espagne) Administrateur de Prisa (Espagne) Président de SANEF
Jean-Hugues de Lamaze	Administrateur Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations		Senior Portfolio Manager de Ecofin
Peter Brandenberg	Administrateur	Administrateur de Compagnie	Administrateur de EBM, Suisse

Prénom et nom	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe
		Concessionnaire des Eaux de France - Ossau	Président du board de Heiq, Ltd, Suisse
Guillaume Fonquernie	Administrateur [début de mandat le 3/04/2013]		 Gérant de Lov L31 SARL Gérant de Cassiopée SNC Président de Lov&Z Président de Lov NB49 Gérant de Editions Mordicus SARL Président de MassiveBrainGames Gérant de Skillstar MCG 5 Administrateur de Barry&Co SA (Belgique) Gérant de Affables Associé Gérant SCI Château Gérant Associé SCI Sainte Foy
Monique Roosmale Nepveu	Administrateur [début de mandat le 18/09/2013]		Membre du Conseil d'administration et présidente du Comité d'audit de Louis Dreyfus Holding BV
Alain Huberty	Censeur		Administrateur de Luxempart Capital Partners Sicar Administrateur d'Indufin Capital Partners Sicar Administrateur d'Indufin S.A.
Xirr Europe SARL (représentée par Nicolas Gagnez)	Censeur		Président du Conseil de Surveillance de Cardelum Président du Comité de Surveillance de Trocadero Capital Partners Président de IV2

Prénom et nom	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe
			Technologies <u>Liste des mandats détenus</u>
			par Nicolas Gagnez à titre personnel :
			Co-gérant de MCSMBS
			Gérant de Xirr Europe SARL Gérant de la SCI L'APANCE
			Administrateur de Sammode

Société Anonyme au capital de 4 008 196,50 € Siège social : 2 bis rue Louis Armand 75015 Paris 442 395 448 R.C.S Paris

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R225-88 du Code du Commerce)

oussigné :	NOM
	Prénoms
	Adresse
ronique	Adresse
	Propriétaire de ACTION(S) de la société DIRECT ENERGIE
	des documents et renseignements concernant l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014 , sés par l'article R225-83 du Code du Commerce sur les sociétés commerciales au format
papier fichiers élec	troniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus
	Fait à, le
	ronique ande l'envoi qu'ils sont vi ant :

Signature

NOTA: Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code du Commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.